

RESUME DE L'EXERCICE 2017

L'année 2017 a été marquée par des transactions foncières qui constituent une étape importante pour la Ville afin de réaliser ses grands projets de développement. Son attractivité se confirme avec l'implantation d'une grande entreprise à l'horizon 2019. Parallèlement, la Municipalité a maintenu une gestion rigoureuse de ses ressources.

ANALYSE DES COMPTES

1. RÉSULTAT

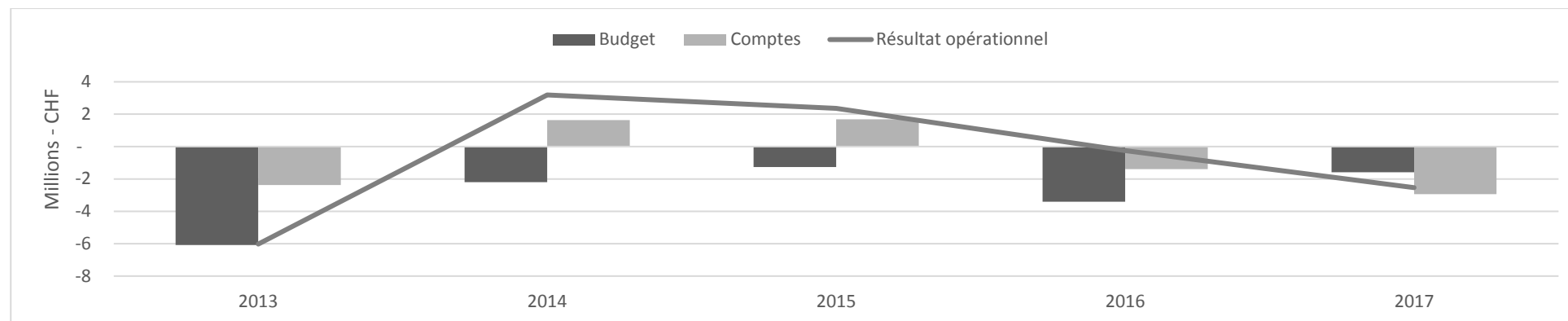
La Ville de Morges clôt ses comptes 2017 avec un déficit de CHF 2.5 millions. Ce résultat, présenté sans tenir compte des charges et revenus extraordinaires, est moins bon que le budget qui prévoyait un déficit opérationnel de CHF 1.6 million. L'augmentation du déficit opérationnel s'explique par une participation aux péréquations intercommunales plus importante que prévue. Les charges maîtrisables sont quant à elles sous contrôle et ne présentent pas de dépassement budgétaire.

Le résultat net quant à lui présente un déficit de CHF 2.9 millions en raison de pertes comptables extraordinaires de CHF 0.4 million sans impact sur la trésorerie.

Tableau 1

Charges et revenus par dicastères	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
Charges & revenus ordinaires	133'598'398	131'063'637	126'490'758	124'907'176	126'187'711	125'934'355
Résultat opérationnel	-	2'534'761	-	1'583'583	-	253'356
Charges & revenus extraordinaires	7'730'193	7'321'583	-	-	1'331'958	184'178
Total des charges & revenus	141'328'590	138'385'219	126'490'758	124'907'176	127'519'669	126'118'532
dont charges & revenus financiers	111'672'438	125'394'696	111'088'646	118'797'653	109'586'221	118'365'512
dont charges & revenus non financiers	29'656'152	12'990'523	15'402'112	6'109'522	17'933'448	7'753'020
Résultat	-	2'943'371	-	1'583'583	-	1'401'137

Graphique 1 : Evolution du résultat



2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges ordinaires s'élèvent à CHF 133.6 millions, soit une augmentation de CHF 7.1 millions (+5.6%) par rapport au budget et de CHF 7.4 millions (+5.9%) comparé à l'exercice 2016. La forte augmentation de charges par rapport à 2016 est principalement liée à la constitution de provisions qui n'ont pas d'impact sur les liquidités de la Commune. Une explication de ces écritures se trouve au point 2.5 en page 5 du présent fascicule. En considérant uniquement les charges financières, en d'autres termes les charges qui impactent les liquidités, le budget est globalement respecté.

Tableau 2

Charges par nature	Comptes 2017		Budget 2017	CO17/BU17	Comptes 2016	
	Ordinaires	Extra.			Ordinaires	Extra.
30 Autorités et personnel	31'088'180	-	31'812'160	-723'980	30'411'692	-
31 Biens, services, marchandises	21'389'538	23'345	21'418'147	-28'610	20'625'932	11'434
32 Intérêts passifs	1'036'866	-	1'048'138	-11'272	1'150'916	-
33 Amortissements	7'133'209	6'898'725	7'085'380	47'829	6'860'015	765'262
35 Remboursements et subventions aux collectiv. publiques	44'570'144	-	43'282'437	1'287'707	44'292'317	-
36 Aides et subventions	13'564'366	-	13'527'764	36'603	13'093'930	-
38 Attributions fonds spéciaux	10'485'640	808'123	3'936'692	6'548'948	6'011'828	555'262
39 Imputations internes	4'330'455	-	4'380'039	-49'585	3'741'082	-
Total charges	133'598'398	7'730'193	126'490'758	7'107'639	126'187'711	1'331'958

2.1. CHARGES DE PERSONNEL

Charges par nature	Comptes 2017		Budget		Comptes 2016	
	Ordinaires	Extra.	2017	CO17/BU17	Ordinaires	Extra.
30 Autorités et personnel	31'088'180	-	31'812'160	-723'980	30'411'692	-

En 2017, les charges de personnel représentent 23.3% (2016 : 24.1%) des charges ordinaires de la Commune. Elles totalisent CHF 31.1 millions, soit CHF 0.7 million en-dessous des prévisions budgétaires. Cette variation est le résultat de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- plusieurs postes ont été repourvus plus tard que prévu au budget;
- il a été fait appel à des structures de placement externes pour le remplacement de personnel dont le coût, comptabilisé dans un autre compte, neutralise partiellement l'économie de charges;
- la diminution des charges de personnel a entraîné également une diminution de charges patronales.

En 2017, le nombre moyen des collaborateurs de l'Administration communale s'élève à 282 (2016 : 280), soit 225.89 EPT (2016 : 225.98). Le détail du personnel communal est présenté en page 123 du présent fascicule.

2.2. AUTRES CHARGES MAITRISABLES

Les autres charges maîtrisables, notamment liées à l'achat de biens, services et marchandises et au service de la dette, ont globalement été bien maîtrisées et ne présentent aucun dépassement budgétaire.

2.3. AMORTISSEMENTS

Charges par nature	Comptes 2017		Budget		Comptes 2016	
	Ordinaires	Extra.	2017	CO17/BU17	Ordinaires	Extra.
33 Amortissements	7'133'209	6'898'725	7'085'380	47'829	6'860'015	765'262

Le total des amortissements effectués en 2017 s'élève à CHF 14 millions dont CHF 6.9 millions à titre extraordinaire. Ce dernier concerne principalement un amortissement complémentaire de dépenses d'investissements liées à la rénovation de l'Hôtel de Ville pour un montant de CHF 4.9 millions par le biais du fonds de réserve pour la rénovation du patrimoine bâti communal, conformément au préavis N° 39/9.11.

2.4. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES

Charges par nature	Comptes 2017		Budget		Comptes 2016	
	Ordinaires	Extra.	2017	CO17/BU17	Ordinaires	Extra.
35 Remboursements et subventions aux collectiv. publiques	44'570'144	-	43'282'437	1'287'707	44'292'317	-

Considérées comme étant non maîtrisables, les charges comptabilisées dans ce chapitre subissent une augmentation globale de CHF 1.3 million (+3%) par rapport au budget. L'analyse du chapitre montre trois écarts importants :

- une charge supplémentaire de CHF 2.5 millions suite au décompte final des péréquations intercommunales de l'année 2016 (voir explications au point 4 en page 8 du présent fascicule);
- une économie de CHF 0.9 million sur la participation communale à la PRM (voir explications en page 11 du présent fascicule);
- une économie de CHF 0.6 million sur les tâches conventionnelles effectuées par la PRM pour la Commune (voir explications en page 129 du présent fascicule).

2.5. ATTRIBUTIONS AUX FONDS SPECIAUX

Charges par nature	Comptes 2017		Budget		Comptes 2016	
	Ordinaires	Extra.	2017	CO17/BU17	Ordinaires	Extra.
38 Attributions fonds spéciaux	10'485'640	808'123	3'936'692	6'548'948	6'011'828	555'262

Pour clore l'exercice 2017, des attributions aux fonds spéciaux, en complément des montants budgétés, ont été effectuées, dont les principales sont :

Attributions ordinaires :

- une provision de CHF 3.7 millions constituée via le fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale. Ce fonds a pour but de neutraliser l'impact du décompte final des années antérieures sur l'exercice en cours;
- une attribution de CHF 2.5 millions au fonds de rénovation des infrastructures du service des eaux, égouts et eaux usées pour équilibrer les comptes qui conformément à la loi doivent être autofinancés.

Attributions extraordinaires :

- une provision extraordinaire de CHF 0.8 million pour débiteurs douteux liés au service des impôts.

Ces écritures comptables n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

3. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus ordinaires totalisent CHF 131.1 millions, en hausse de CHF 6.2 millions (+4.9%) par rapport au budget, et de CHF 5.1 millions (CHF +4.1%) par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique par les taxes de CHF 2.3 millions perçues pour le raccordement au réseau d'eau et d'introduction au réseau des égouts provenant de nouveaux chantiers de construction dont Morges Gare-Sud. Par ailleurs, une partie du décompte final 2016 des péréquations intercommunales a été financé par le fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale (CHF 1.5 million). Quant aux recettes fiscales, elles sont en ligne avec les prévisions budgétaires.

Tableau 3

Revenus par nature	Comptes 2017		Budget		Comptes 2016	
	Ordinaires	Extra.	2017	CO17/BU17	Ordinaires	Extra.
40 Impôts	60'161'358	-	60'018'500	142'858	58'470'335	-
41 Patentes, concessions	587'360	-	590'000	-2'640	580'707	-
42 Revenus du patrimoine	11'286'483	1'856'608	10'976'254	310'229	11'491'851	6'645
43 Taxes, émoluments, ventes	29'874'452	-	26'855'583	3'018'869	26'531'419	24'953
44 Parts recettes cantonales	913'277	-	991'000	-77'723	1'334'101	-
45 Participations et subventions de collectiv. publiques	18'316'062	-	17'275'605	1'040'457	18'367'747	-656'481
46 Autres prestations / subventions	2'399'096	-	2'090'711	308'385	2'190'069	24'163
48 Prélèvements fds spéciaux	3'195'094	5'464'975	1'729'483	1'465'611	3'227'042	784'896
49 Imputations internes	4'330'455	-	4'380'039	-49'585	3'741'082	-
Total revenus	131'063'637	7'321'583	124'907'176	6'156'461	125'934'355	184'178

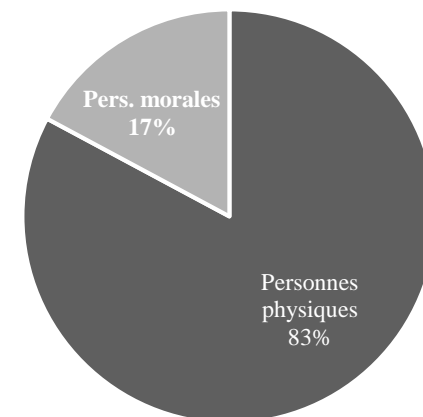
3.1. RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales de l'exercice 2017 s'élèvent à CHF 61.5 millions, conformément aux prévisions budgétaires. En comparaison avec les comptes 2016, elles enregistrent une hausse globale de CHF 1.1 million (+1.8%) grâce au bon rendement de l'impôt sur les successions et donations. Le point d'impôt par habitant s'établit à CHF 46.10 en très léger retrait par rapport à 2016 (CHF 46.30).

3.1.1. RECETTES FISCALES LIEES AU TAUX

Tableau 4

Recettes fiscales	Comptes 2017	Budget 2017	Diff. CO17/BU17	Comptes 2016	Diff. CO17/CO16	Comptes 2015
Taux d'imposition	68.5	68.5		68.5		68.5
IRF personnes physiques	39'336'680	39'770'000	-433'320	38'516'271	820'409	37'410'805
IBC personnes morales	8'654'534	8'665'000	-10'466	9'455'981	-801'447	6'497'218
Autres impôts liés au taux	2'409'034	2'545'000	-135'966	2'727'137	-318'103	2'551'024
Recettes fiscales selon taux	50'400'248	50'980'000	-579'752	50'699'389	-299'141	46'459'047
Impôt par point	735'770	744'234	-8'464	740'137	-4'367	678'234
Habitants au 31.12	15'949	16'200	-251	15'990	-41	15'845
Impôt par point et habitant	46.1	45.9	0.2	46.3	-0.2	42.8



Les recettes générées par l'impôt des personnes physiques s'élèvent à CHF 39.3 millions, soit CHF 34.2 millions d'impôt sur le revenu et CHF 5.1 millions d'impôt sur la fortune. Ce résultat est 1.1% en-deçà des attentes budgétaires. Comparé à l'exercice 2016, nous constatons une progression de 2.1% de l'impôt sur le revenu et une stagnation de l'impôt sur la fortune. Conforme aux prévisions budgétaires, l'impôt des entreprises est en léger recul par rapport à 2016 qui était une année exceptionnelle.

3.1.2. RECETTES FISCALES NON LIEES AU TAUX

Tableau 5

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2017	Budget 2017	Diff. CO17/BU17	Comptes 2016	Diff. CO17/CO16	Comptes 2015
Biens immobiliers (IMMO)	5'651'076	6'240'000	-588'924	5'988'841	-337'765	5'282'044
Successions et donations (S&D)	3'711'652	2'200'000	1'511'652	1'658'468	2'053'184	4'249'449
Frontaliers (FR)	1'182'880	1'405'000	-222'120	1'269'505	-86'625	1'193'384
Autres	582'272	644'000	-61'728	839'437	-257'164	1'348'340
Recettes fiscales non liées au taux	11'127'880	10'489'000	638'880	9'756'251	1'371'630	12'073'217

Les recettes fiscales non liées au taux, dites conjoncturelles, d'un montant de CHF 11.1 millions, sont en augmentation de 6.1% par rapport au budget. Considérant les genres d'impôts, nous constatons une diminution de l'impôt immobilier, notamment des droits de mutations, de CHF 0.6 million et de l'impôt des travailleurs frontaliers de CHF 0.2 million. Celle-ci est compensée par le rendement exceptionnel de l'impôt sur les successions et donations. Par rapport à l'exercice 2016, les impôts conjoncturels progressent de CHF 1.4 million (+14.1%).

3.2. TAXES, EMOLUMENTS ET VENTES

Revenus par nature	Comptes 2017		Budget		Comptes 2016	
	Ordinaires	Extra.	2017	CO17/BU17	Ordinaires	Extra.
43 Taxes, émoluments, ventes	29'874'452	-	26'855'583	3'018'869	26'531'419	24'953

Les produits provenant de prestations de ventes de la Commune s'élèvent à CHF 29.9 millions, soit une amélioration par rapport au budget (+CHF 3 millions) et à l'exercice précédent (+CHF 3.3 millions). Deux facteurs expliquent cette forte progression :

- les ventes de gaz en hausse de CHF 0.5 million en raison d'une demande accrue notamment de la part de moyens et gros consommateurs;
- la perception de taxes supérieures aux prévisions budgétaires (+CHF 2.3 millions) pour le raccordement au réseau d'eau et l'introduction au réseau des égouts de nouveaux chantiers et immeubles. S'agissant d'activités autofinancées, cette hausse de revenus n'a pas d'impact sur le résultat;
- une augmentation du produit du Théâtre de CHF 0.2 million.

4. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous montre que la contribution communale a subi une augmentation de CHF 2.3 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Elle est une conséquence du bon rendement des impôts de l'année antérieure (2016) qui se traduit par un décompte final en défaveur la Commune. Le fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale n'a pas suffi pour couvrir la totalité de cette charge et seul une partie, soit CHF 1.5 million, a pu être prélevée.

Tableau 6

Péréquations	Comptes 2017	Budget 2017	Diff. CO17/BU17	Comptes 2016	Diff. CO17/CO16
Péréquation intercommunale					
Alimentation du fonds	13'297'420	13'320'821	-23'401	13'404'101	-106'681
Retour du fonds	-10'299'480	-10'299'480	-	-10'171'050	-128'430
Dépenses thématiques	-1'234'932	-1'216'394	-18'538	-1'366'667	131'735
Décompte année antérieure	1'933'471	-	1'933'471	46'251	1'887'220
Coût net de la péréquation intercommunale	3'696'479	1'804'947	1'891'532	1'912'635	1'783'844
Réforme policière	986'245	969'669	16'576	984'545	1'700
Facture sociale	13'561'761	13'699'724	-137'963	11'650'048	1'911'713
Décompte année antérieure de la facture sociale	561'086	-	561'086	1'748'300	-1'187'214
Coût net des péréquations	18'805'571	16'474'340	2'331'231	16'295'528	2'510'043

Un tableau montrant l'évolution des contributions communales à la péréquation directe sur les cinq dernières années est présenté à la page 102 du présent fascicule.

5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

La participation globale aux associations intercommunales, inférieure aux prévisions budgétaires, s'élève à CHF 17.4 millions. Une économie de charges de CHF 0.9 million a été enregistrée pour le compte de Police Région Morges (PRM).

Tableau 7

Participations à des associations intercommunales	Comptes 2017	Budget 2017	Diff. CO17/BU17	Comptes 2016	Diff. CO17/CO16
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3'427'432	3'200'000	227'432	3'109'320	318'112
Assoc. scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6'501'818	6'576'396	-74'578	6'679'587	-177'769
Police Région Morges (PRM)	3'402'626	4'270'722	-868'096	3'947'606	-544'980
Fondation de la Côte	1'452'939	1'406'070	46'869	1'386'090	66'849
Epuration Région Morges (ERM)	1'499'710	1'477'000	22'710	1'502'306	-2'596
SIS MORGET	480'562	516'005	-35'443	472'853	7'709
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	379'656	387'450	-7'794	374'952	4'704
Protection Civile (PCi)	258'301	325'351	-67'050	299'962	-41'660
Total	17'403'045	18'158'994	-755'949	17'772'676	-369'631

5.1. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)

L'ASIME est composée de neuf communes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz et Vufflens-le-Château. Les Municipalités des neuf communes ont délégué leurs compétences à l'ASIME qui est dotée d'un organe exécutif et d'un organe législatif. L'ASIME gère les activités périscolaires d'une région de 24'013 habitants (31.12.2017), 2'400 élèves (01.10.2016) et 18 bâtiments scolaires.

Les comptes 2017 de l'ASIME seront soumis pour approbation au Conseil intercommunal le 30 mai 2018. En l'état actuel, les coûts de l'ASIME totalisent CHF 11.0 millions conformément au budget. Ils sont subdivisés en trois catégories : bâtiments scolaires (75.7%), administration et activités scolaires générales (22.7%) et transports scolaires des élèves secondaires (1.6 %). Les coûts globaux sont restés stables par rapport à l'exercice 2016.

La participation morgienne aux coûts de l'ASIME s'élèverait à CHF 6.5 millions en 2017 contre CHF 6.7 millions en 2016, soit une diminution de 2.7%. Cette dernière s'expliquerait principalement par une bonne maîtrise des dépenses, un report de certains projets et un accroissement des recettes. A noter qu'il s'agit de coûts bruts car la Ville de Morges met des locaux à disposition de l'ASIME pour un montant de CHF 6.0 millions.

5.2. ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

L'ARASMAC œuvre dans trois domaines d'aide à la population, le Centre social régional (CSR) pour l'aide sociale, les Agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil de l'enfance. Pour la Ville de Morges, le principal centre de coûts est l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne dit réseau AJEMA. Ce dernier réunit 37 des 62 communes du district, 24 structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, l'Accueil familial de jour (AFJ) ainsi que la contribution d'entreprises de la région Morges-Aubonne.

En 2017, la Commune a participé aux coûts du réseau AJEMA à hauteur de CHF 3.4 millions sous forme d'acomptes (2016 : CHF 3.1 millions). La progression des charges est due au fait que le réseau AJEMA a émis des acomptes plus élevés, en se basant sur les budgets reçus de l'ensemble des structures du réseau. Quant aux charges liées aux structures d'accueil morgiennes, elles sont couvertes par les produits des pensions des parents ainsi que des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE); le solde étant couvert par la garantie de déficit par le réseau AJEMA.

5.3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGienne (ERM)

L'ERM a pour buts principaux : (a) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) ainsi que l'élimination des sous-produits et (b) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

Les charges nettes de l'ERM restent stables par rapport à 2016, soit CHF 4.0 millions. En 2017, la participation morgienne s'élève à CHF 1.5 million (2016 : CHF 1.5 million). Les comptes 2017 de l'ERM seront soumis pour approbation au Comité de direction le 18 avril 2018.

5.4. SIS MORGET

Le SIS Morget rassemble la population de 29 communes urbaines et rurales de la région de Morges, comprenant plus de 52'000 habitants. Ce Service de défense incendie et secours a été créé le 1^{er} juillet 2011 sous la forme d'une association de communes. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, le SIS Morget est composé d'un détachement de premiers secours, d'un détachement d'appui et d'une école de formation (EFO).

La participation communale au SIS Morget s'élève à CHF 480'000 en 2017 (2016 : CHF 473'000) et un budget de CHF 516'000. L'écart entre le montant effectif et le budget s'explique par un niveau de charges de fonctionnement inférieur aux prévisions.

5.5. PROTECTION CIVILE

Les activités de la protection civile couvrent le district de Morges qui compte 81'800 habitants et 62 communes. La participation morgienne atteint CHF 258'000 en 2017 (2016 : CHF 300'000) contre un budget de CHF 325'000.

5.6. POLICE REGION MORGES (PRM)

La PRM clôt son 6^e exercice depuis sa création en 2012. La contribution communale aux tâches principales de la police s'élève à CHF 3.4 millions contre CHF 4.3 millions (-20%) prévu au budget et CHF 3.9 millions en 2016. La PRM a restitué quelque CHF 1.3 million aux communes partenaires pour les tâches principales de l'Association. Ce delta s'explique par l'anticipation des besoins, liée notamment à la gestion des nouvelles infrastructures, à l'augmentation planifiée des effectifs et au renouvellement du matériel. Cependant, les charges n'ont pas été aussi élevées que prévues, en raison du délai de mise en œuvre.

Les tâches conventionnelles, soit la signalisation, la police du commerce et administrative ainsi que les inhumations, sont effectuées par la PRM sur la base d'un contrat de droit administratif. Par conséquent, ces tâches sont de la compétence du Conseil communal. Les comptes liés aux tâches conventionnelles ainsi que les notes explicatives sont présentés dès la page 129 du présent fascicule. En 2017, le revenu net en faveur de la Ville de Morges, généré par l'ensemble des tâches conventionnelles, s'élève à CHF 1.2 million contre CHF 0.6 million prévu au budget.

Quant aux prestations liées au socle de base de sécurité de la Police cantonale, facturées aux communes par le biais de la péréquation intercommunale, la Commune a payé en 2017 un montant net de CHF 986'000 contre CHF 985'000 en 2016.

6. AUTRES CONTRIBUTIONS POUR DES ENTITES INDEPENDANTES

La Ville de Morges détient des participations au capital et/ou contribue financièrement à des entités d'utilité publique. Le tableau ci-après présente les contributions significatives en 2017, notamment pour les lignes de trafic régional et le vignoble communal.

Tableau 8

Contributions pour des entités indépendantes	Comptes 2017	Budget 2017	Diff. CO17/BU17	Comptes 2016	Diff. CO17/CO16
Transports publics de Morges et env. (TPM)	2'342'872	2'530'000	-187'128	2'053'977	288'895
Transport régional (Bassin 4)	1'374'180	1'404'955	-30'775	1'379'757	-5'577
Domaine de la Ville de Morges Sàrl	70'000	70'000	-	100'000	-30'000
Total	3'787'052	4'004'955	-217'903	3'533'733	253'318

6.1. TPM ET BASSIN 4

Les charges liées aux lignes de trafic régional s'élèvent à CHF 3.7 millions contre un budget de CHF 3.9 millions (2016 : CHF 3.4 millions). L'exercice 2016 ayant été bénéficiaire, les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC) ont distribué l'excédent aux communes ce qui explique l'écart de CHF 0.2 million par rapport au budget.

6.2. DOMAINE DE LA VILLE DE MORGES SARL

Le Vignoble communal a réalisé un bon exercice 2017. Il a maintenu stable son chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente avec une diminution des charges. La Ville de Morges a assuré la couverture du déficit de CHF 70'000 conformément au montant inscrit au budget.

7. INVESTISSEMENTS ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'autofinancement et des activités d'investissement des trois dernières années.

Tableau 9

Marge d'autofinancement et investissements	Comptes 2017	Comptes 2016	Diff. CO17/CO16	Comptes 2015	Diff. CO17/CO15
Marge d'autofinancement (sans gains comptables)	9'182'960	7'969'029	1'213'930	11'732'438	-2'549'478
Investissements dans le patrimoine administratif	8'074'334	3'751'731	4'322'602	3'005'089	5'069'245

Les dépenses d'investissements après déduction des subventions et participations de tiers s'élèvent à CHF 8.1 millions. Les travaux réalisés concernent entre autres les routes morgiennes avec la réalisation du giratoire de la Tour, dont la réouverture a eu lieu au printemps 2017, et l'installation d'un carrefour à feux à la rue St-Domingue. Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Municipalité a posé des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de Beausobre II.

La marge d'autofinancement de CHF 9.2 millions a permis de financer la totalité des investissements.

8. UN FAIBLE NIVEAU DE DETTE

Grâce à la trésorerie disponible, la dette envers les banques et institutions financières a diminué de CHF 5.25 millions. Elle s'établit à CHF 47.25 millions au 31.12.2017 avec un taux moyen de la dette de 1.87% (2016 : 1.93%).

Tableau 10

Endettement	Comptes 2017	Comptes 2016	Diff. CO17/CO16	Comptes 2015	Diff. CO17/CO15
1) Dette envers les banques et institutions financières	47'250'000	52'500'000	-5'250'000	52'750'000	-5'500'000
2) Dette brute (1 + engagements envers fonds spéciaux)	54'579'034	54'796'895	54'580'485	59'142'807	63'339'689
3) Dette nette (2 - actifs financiers hormis terrains et bâtiments)	28'178'854	25'108'826	3'070'028	29'029'009	-850'155
<i>Dette nette / habitant</i>	<i>1'767</i>	<i>1'585</i>	<i>182</i>	<i>1'864</i>	<i>-97</i>
<i>Poids de la dette nette</i>	<i>35.7%</i>	<i>32.6%</i>	<i>3.1%</i>	<i>38.7%</i>	<i>-3.0%</i>
<i>Effacement de la dette nette (en nombre d'années)</i>	<i>3.07</i>	<i>3.15</i>	<i>-8.2%</i>	<i>2.47</i>	<i>0.59</i>
<i>Poids des intérêts passifs</i>	<i>1.3%</i>	<i>1.5%</i>	<i>-0.2%</i>	<i>1.5%</i>	<i>-0.2%</i>

A la lecture du tableau ci-dessus, nous constatons que la dette brute reste stable par rapport à l'année précédente malgré le remboursement d'un emprunt. Ceci est dû à la création d'un fonds destiné au financement des équipements de Morges Gare-Sud. L'augmentation de la dette nette s'explique, quant à elle, par une diminution de trésorerie.

Considérant les indicateurs d'endettement présentés dans les tableaux ci-dessus, nous constatons :

- une faible dette par habitant;
- un faible poids de la dette correspondant à 36% des recettes fiscales et taxes (250% est considéré comme étant le maximum supportable);
- l'effacement de la dette en seulement 3 ans (un délai maximum de 30 ans est admis);
- un faible poids des intérêts passifs, soit 1.3% des recettes fiscales et taxes.

9. CONCLUSION

L'année 2017 marque une étape importante pour le développement territorial de la Ville avec des transactions foncières importantes. La Ville se trouve au début d'un cycle d'investissements qui va perdurer au-delà de la législature 2016-2021. Avec un niveau d'endettement particulièrement faible la Municipalité va poursuivre la réalisation des grands projets en respectant le plafond d'endettement accordé par le Conseil communal.

Le résultat des comptes 2017 montre que les charges maîtrisables sont sous contrôle, le déficit en-deçà des prévisions budgétaires est une conséquence du système de péréquation de notre Canton. Grâce à la solidité de l'assiette fiscale, la Municipalité a été en mesure de concrétiser ses politiques publiques en faveur de la population et des entreprises. En effet, la rénovation de la place de jeux du Temple ou la mise à disposition d'installations sportives en plein air au Parc de Vertou témoignent de la volonté de la Municipalité d'offrir à la population une ville où il fait bon vivre et travailler.

Morges est une ville attractive, l'accueil de nouvelles manifestations et l'implantation d'une grande entreprise à l'horizon 2019 en sont la preuve. La Municipalité se doit de maintenir cette attractivité en développant ses grands projets et en poursuivant sa gestion rigoureuse des ressources.

au nom de la Municipalité
le syndic
le secrétaire



Vincent Jaques
Giancarlo Stella

Finances et promotion économique
la municipale



Mélanie Wyss